

Table des matières

1	Routes, RATP, SNCF... des transports très perturbés par l'épisode neigeux.....	1
2	Les départements franciliens font la grève des services publics.....	3
3	Le Grand Paris Express : à peine commencé, déjà en retard.....	5
4	Matignon place le budget 2019 sous le signe de la maîtrise des dépenses.....	6
5	Contrats aidés, compteur Linky, politique vaccinale... Les préconisations de la Cour des comptes...7	
6	La Cour des comptes ne croit pas à la baisse du déficit promise par Emmanuel Macron.....	10
7	La loi Pacte devrait rendre plus accessible la création d'entreprise.....	11
8	Les industriels français revoient à la hausse leurs projets d'investissements.....	12
9	L'Assemblée nationale examine la loi de protection des données.....	14
10	Les Galeries Lafayette vendent 22 magasins à la Foncière Immobilière Bordelaise.....	15
11	Les tarifs des mutuelles vont encore augmenter.....	16
12	Assurance chômage : le Medef pourrait se retirer de la gouvernance.....	17
13	La CFDT dénonce la suppression du dialogue social chez les franchisés.....	18
14	Risque maximum de conflit social à la SNCF.....	19
15	Les coûts des fusions des régions dérapent.....	21
16	En Corse, Macron rend hommage à Ériqonac et douche les espoirs des «natis».....	22
17	Les 28 heures à l'allemande, antithèse des 35 heures.....	24
18	Accord sur les 28 heures en Allemagne: les politiques français restent bloqués sur le pouvoir d'achat.....	25
19	Balkans : Bruxelles place très haut la barre de l'adhésion.....	27

III ILE-DE-FRANCE

LE MONDE – 07/02/2018

1 Routes, RATP, SNCF... des transports très perturbés par l'épisode neigeux



La situation pourrait devenir critique dans la nuit de mercredi à jeudi, avec la chute des températures et l'apparition de « gelées » sur les sols enneigés.

L'épisode neigeux « *notable et durable* » qui a commencé mardi 6 février rend les conditions de circulations difficiles sur un axe allant des Pays de la Loire et du Poitou aux Ardennes, en passant par l'Ile-de-France.

- **Trafic perturbé et vitesse réduite à la SNCF**

La SNCF a mis en place son plan [grand froid](#) et [mobilisé ses équipes](#) pour faire face à l'épisode neigeux. Elle conseille à ses « *clients de reporter leurs déplacements* » mercredi, au deuxième jour de fortes chutes de neige qui rendent difficile la circulation des trains de banlieue ou à grande vitesse en Ile-de-France.

« *Le trafic ferroviaire sera très fortement perturbé toute la matinée en Ile-de-France avec moins d'un train sur deux en moyenne sur les lignes Transilien* » et « *des vitesses* » réduites sur les grandes lignes, a ajouté ce porte-parole. Après des embouteillages monstres enregistrés mardi soir, les Franciliens s'apprêtent à connaître de nouvelles difficultés alors que l'épisode neigeux se poursuit.

En Ile-de-France, un pic de 739 km de bouchons a été enregistré mardi peu avant 19 h 30 par le site d'informations routières Sytadin.

- **Trafic des bus interrompus à la RATP**

A la suite d'un arrêté préfectoral, aucun bus ne circulera à Paris jusqu'à nouvel avis. Pour le métro, les lignes 2, 5 et 9 fonctionnent à 50 %.

Le trafic du [RER A](#) est perturbé sur toute la ligne et tous les trains sont omnibus. Le [RER B](#) connaît un trafic très fortement perturbé et interrompu de [Gare-du-Nord vers Aéroport CDG2 - Mitry-Claye](#), avec une reprise de service estimée à 11 heures.

Un incident technique à la gare du Nord entraîne un retard pour les trains en provenance du nord. Le trafic sur les lignes 1, 2, 5 et 6 du tramway parisien doit seulement reprendre à 12 heures, mercredi, selon la RATP.

Sur le tramway, le trafic est normal sur les T1, T2 et T3b, T7 et T8, interrompu sur le T3a entre Porte-de-Charenton et Porte-de-Vincennes, et interrompu totalement sur les T5 et T6, a indiqué un porte-parole de la RATP.

- **Axes de circulation autour de Paris**

Le ministère de l'intérieur demande aux automobilistes de ne pas prendre leur voiture mercredi matin en raison des chutes de neige exceptionnelles en Ile-de-France. « *On est face à une situation exceptionnelle* », a affirmé le porte-parole du ministère de l'intérieur, Frédéric de Lanouvelle. « *Notre consigne aux automobilistes est de ne pas prendre leur voiture* », a-t-il ajouté, alors qu'on enregistrerait près de 200 km de bouchons en région parisienne peu avant 8 heures, après un niveau record de 739 km atteint mardi soir.

En Ile-de-France, sur les axes routiers principaux, la circulation a été interdite mardi dès 14 heures aux véhicules de plus de 7,5 t qui devaient contourner la région ou s'arrêter sur une des 43 zones de stockage de poids lourds, selon la préfecture de police, qui invitait les particuliers à limiter leurs déplacements routiers.

Les pompiers demandent aux Franciliens de « *limiter au strict nécessaire* » leurs déplacements et de ne « *contacter les services de secours qu'en cas d'urgence* ».

- **Trafic perturbé vers l'aéroport Charles-de-Gaulle**

L'aéroport d'Orly a, en revanche, été exceptionnellement laissé ouvert jusqu'à 1 heure contre 23 h 30 habituellement pour permettre aux avions de décoller. Mais tous n'ont pas pu partir et des passagers ont dormi à même le sol dans l'aérogare.

Le groupe ADP prévient les voyageurs se rendant aux aéroports que des retards sont à prévoir, les accès routiers étant très perturbés et leur demande de privilégier les transports en commun.

Les transports scolaires ne circuleront pas non plus mercredi dans plusieurs départements, notamment dans l'Orne, l'est de l'Eure, en Seine-Saint-Denis, en Essonne, dans les Yvelines, la Seine-et-Marne, la Marne et la région Centre-Val de Loire.

Début de polémique

Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France et à la tête d'Ile-de-France Mobilités, dénonce sur son compte Twitter l'absence d'informations dans les transports en commun, perturbés par les conditions météorologiques. « *Ce matin partie prendre un train... qui n'est jamais parti. Voie bloquée. Aucune information voyageurs. Et les applications conseillent de prendre des bus... qui ne circulent pas... Premier défi 2018 de SNCF, RATP et OPTILE sera l'amélioration de l'information en temps réel !* », [a tweeté Mme Pécresse](#).

« *Il faut arrêter de faire croire n'importe quoi aux Français* » et reconnaître qu'« *il est difficile d'anticiper le nombre de centimètres de neige qu'il va tomber* », a estimé le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux. Interrogé par RTL sur un défaut d'information des usagers par la SNCF et la RATP, il a remarqué qu'« *il faut toujours bien informer* », y compris « *dans une situation exceptionnelle* » comme celle que « *nous vivons : il n'a pas autant neigé depuis 2013* » et il est tombé « *15 à 20 cm de neige en vingt-quatre heures* ».

Où se renseigner pour connaître l'état des transports ?

Concernant les **transports publics en Ile-de-France**, vous pouvez [consulter le site de la RATP](#) ainsi que [celui du Transilien](#).

Si vous avez besoin de **prendre le train**, consultez les conditions de circulation [sur le site de la SNCF](#).

Concernant **les conditions sur les routes**, vous pouvez vous référer pour l'Ile-de-France [au site Sytadin](#) et, pour le réseau autoroutier, au site de la Sanef (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France) ou de [Vinci autoroutes](#).

LE FIGARO – 07/02/2018

2 Les départements franciliens font la grève des services publics



Dénonçant les «atermoiements» de l'État, les élus inaugurent ce mercredi une nouvelle forme de protestation.

Et si la véritable opposition à Emmanuel Macron n'avait ni parti, ni visage... mais venait des territoires. Une idée qu'accrédite la dernière opération coup-de-poing des présidents de départements franciliens. Ce mercredi, ils ont décidé de fermer plusieurs services publics pour dénoncer «les attermolements» de l'État sur la question du Grand Paris.

Fin décembre, le quotidien *Le Monde* révélait un document de travail élaboré par le préfet de l'Île-de-France, Michel Cadot. Les élus d'Île-de-France y découvraient avec surprise le scénario d'une suppression des trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) dans le cadre de la future métropole. Une simple hypothèse de travail qui a mis le feu aux poudres et contre laquelle les présidents des sept départements d'Île-de-France ne cessent de fulminer.

Loin de reprendre à son compte cette proposition, Emmanuel Macron aurait, selon nos informations, au contraire demandé au préfet de région de revoir sa copie. Qu'importe. Les présidents de départements jouent la prévention pour s'assurer que l'hypothèse ne devienne pas réalité. Mercredi dernier, un millier d'élus franciliens s'étaient retrouvés à La Seine musicale de Boulogne-Billancourt, en présence du président du Sénat, Gérard Larcher, pour manifester leurs inquiétudes. Ce mercredi, des Hauts-de-Seine jusqu'en Seine-Saint-Denis, en passant par les Yvelines, crèches, cantines scolaires ou centres de vaccination resteront portes closes.

«On ferme un jour, pour pouvoir ouvrir toujours», argumente [Stéphane Troussel](#), président PS de la Seine-Saint-Denis. Une façon de «sensibiliser» les Franciliens à l'importance de l'échelon départemental, comme de les rallier à leur grogne contre l'exécutif. «On ne va pas se laisser assassiner sans rien dire, tonne Patrick Devedjian, président LR des Hauts-de-Seine. Cette opération coup-de-poing, c'est pour que les gens comprennent à quoi on sert. Le département, c'est comme l'air qu'on respire. On ne s'en aperçoit que lorsqu'on en manque.»

Pression sur le chef de l'État

[Une façon de mettre la pression sur le chef de l'État, avec qui la confiance est loin d'être au beau fixe.](#) Beaucoup d'élus locaux ont en mémoire les propos rassurants qu'il avait prononcés lors de la Conférence des territoires en juillet dernier, avant de supprimer la taxe d'habitation comme de baisser leurs dotations. La date d'une nouvelle Conférence des territoires, le 14 février, a circulé. «Mais, selon les bruits de couloirs, ce serait reporté sine die. C'est ce jour-là que devait être dite la messe de notre enterrement, souffle le président LR du conseil départemental des Yvelines, Pierre Bédier. Dans l'absolu, ça aurait été plus convenable qu'il y ait une discussion, un échange. Mais là, il faut qu'Emmanuel Macron tranche, et vite. Cette attente est insupportable, ça paralyse notre fonctionnement. Comment voulez-vous recruter des cadres de bon niveau si on peut annoncer à tout moment notre disparition?»

Si Patrick Devedjian a été reçu par le chef de l'État, le patron de la Seine-Saint-Denis comme celui du Val-de-Marne ont vu leur tête-à-tête reporté pour la troisième fois. «On me dit qu'un nouveau rendez-vous devrait être arrêté d'un jour à l'autre. Mais ça fait plus d'une semaine. Leur dossier doit être mauvais», peste Stéphane Troussel.

Pierre Bédier ne voit lui-même plus l'intérêt de se rendre à l'Élysée: «Pour entendre la messe, je peux tout aussi bien aller dans ma paroisse. Sur ce dossier, nos interlocuteurs fluctuent au gré de la vague. Il n'y a aucun objectif fixé, les scénarios avancés n'ont aucun sens. Pour un nouveau monde qui était censé inventer la coconstruction et l'horizontalité, on n'a jamais eu de verticalité pareille depuis Hugues Capet.»

Une levée de boucliers qui a le soutien de l'Association des départements de France: «Tous les départements français, y compris les plus ruraux et les plus éloignés de Paris sont solidaires et concernés, martèle son président, Dominique Bussereau. Sur la forme et sur le fond, la méthode est tout à fait contraire aux engagements du président de la République, qui a toujours dit que l'évolution de la décentralisation ne pouvait se faire que dans le dialogue.» La réconciliation entre le chef de l'État et les territoires attendra.

LE FIGARO – 07/02/2018

3 Le Grand Paris Express : à peine commencé, déjà en retard



INFOGRAPHIE - Le budget prévisionnel explose et impose au gouvernement de reporter la mise en service de certaines lignes du projet du métro automatique.

C'est l'autre dossier brûlant du [Grand Paris](#). Le gouvernement doit trancher sur le projet de métro automatique. Faut-il faire comme prévu quatre nouvelles lignes (15, 16, 17 et 18) et en prolonger deux (11 et 14)? Doit-on reporter la mise en service de certaines lignes pour contenir les coûts? La question se pose car le budget prévisionnel du Grand Paris Express explose. Aujourd'hui, la facture envisagée va jusqu'à 35 milliards d'euros contre 19 milliards au lancement du projet en 2010.

Après des mois d'atermoiement, le premier ministre, [Édouard Philippe](#), a commencé à répondre à la question le 26 janvier lors d'une réunion avec les élus locaux concernés. «Il a affirmé que ce projet... serait réalisé dans son intégralité», explique la ministre des Transports, [Élisabeth Borne](#), dans un courrier adressé le 30 janvier à ces élus. Autre confirmation: les lignes indispensables pour les [Jeux olympiques de 2024](#) devraient finalement être livrées à l'heure.

La liaison jusqu'à l'aéroport d'Orly par la ligne 14 sera bien opérationnelle en 2024. Tout comme le tronçon commun aux lignes 16 et 17 reliant Saint-Denis Pleyel où il y aura le village des athlètes à la gare du Bourget RER à côté de laquelle se dérouleront notamment les épreuves de badminton et de volley. «Mais la mise en service de la gare Le Bourget Aéroport où sera localisé le village des médias n'est pas encore assurée pour les JO, prévient Vincent Capo-Canellas, sénateur UDI de Seine-Saint-Denis. C'est une nécessité car 23.000 journalistes couvriront l'événement et le gouvernement s'est engagé à le faire devant le CIO.» La livraison en temps et en heure du prolongement de la ligne 14 Nord entre Saint-Lazare et Saint-Denis Pleyel est confirmée.

En revanche, le gouvernement veut reporter la mise en service de la plupart des autres lignes. Dans son courrier, [Élisabeth Borne](#) évoque «une phase de concertation pour les autres lignes afin d'arrêter leur calendrier réaliste de livraison et leurs coûts.» Au cours d'une réunion organisée par la ministre des Transports mardi matin, un nouvel échéancier a été évoqué. Par exemple, la ligne 18 qui doit relier Orly

au plateau de Saclay serait mise en service à l'horizon 2025-26 au lieu de 2024. La ligne 15 Sud qui relie Pont de Sèvres à Noisy-Champs serait recalée à 2024 plutôt que 2022...

Arbitrages en mars

Des retards en cascade que n'admettent pas les élus locaux. «Comment l'État peut-il ambitionner de faire du plateau de Saclay une Silicon Valley à la française en reportant régulièrement l'arrivée du métro?», s'interroge Michel Bournat, maire LR de Gif-sur-Yvette. «En donnant la priorité aux JO sur les transports du quotidien, le gouvernement ne va pas rendre les JO très populaires», prévient François Durovray, président LR du conseil départemental de l'Essonne. Quant à Patrick Devedjian, président LR du conseil départemental des Hauts-de-Seine, il trouve très légère la gestion de l'État sur ce dossier. «Pourquoi les administrations qui ont la tutelle sur la Société du grand Paris n'ont-elles pas alerté plus tôt sur ces dérapages?» Bref, les collectivités locales n'ont pas abandonné l'espoir d'infléchir la position du gouvernement. Édouard Philippe devrait rendre ses arbitrages courant mars. Entre-temps, l'exécutif devra aussi combler les trous d'un budget en hausse. Le député LR Gilles Carrez est chargé d'identifier des sources de financement complémentaires. La présidente LR de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, a son idée sur la question. Elle suggère d'augmenter la taxe de séjour payée par les touristes.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/02/06/01002-20180206ARTFIG00323-le-grand-paris-express-a-peine-commence-deja-en-retard.php>

[Jean-Yves Guérin](#)

∴ ECONOMIE

LES ECHOS – 07/02/2018

4 Matignon place le budget 2019 sous le signe de la maîtrise des dépenses



EXCLUSIF - Edouard Philippe a envoyé lundi une lettre de cadrage à ses ministres, qui souligne notamment que les plafonds de crédits pour l'an prochain ne seront pas revus à la hausse malgré la croissance.

Pas question d'ouvrir les vannes de la dépense publique malgré l'amélioration de la conjoncture économique. Edouard Philippe a ainsi lancé dès cette semaine la construction du budget pour 2019, en prenant bien soin de ne pas nourrir l'appétit de ceux qui réclament de redistribuer les fruits de la croissance. Selon nos informations, le Premier ministre a envoyé lundi une lettre de cadrage à tous ses ministres, qui posent les bases de la discussion budgétaire des mois à venir.

Le message qui y est délivré est clair : les plafonds de crédits pour 2019 qui avaient été annoncés en septembre dernier dans le cadre de la trajectoire pluriannuelle restent valables. « *Les plafonds sont maintenus tels quels* », insiste une source gouvernementale.

Une accélération des économies

Alors que la croissance a permis de dégager des [plus-values](#) fiscales ces derniers mois, faisant espérer à certains [une « cagnotte fiscale »](#), Edouard Philippe n'entend pas se laisser enfermer dans un débat similaire à celui qui avait empoisonné la vie de Lionel Jospin au tournant des années 2000, quand sa majorité réclamait d'utiliser une partie des recettes nouvelles en dépenses additionnelles. La trajectoire budgétaire conçue par le gouvernement prévoit même une accélération des économies à partir de l'an prochain.

Les dépenses pilotables de l'Etat (hors transferts aux collectivités et à l'Union européenne, et hors charge de la dette) sont censées être réduites de 0,4 % en volume (en plus de l'inflation) en 2019, après une hausse attendue de 0,6 % en 2018. Les tensions provoquées l'été dernier par la baisse des crédits pour les contrats aidés ou la politique du logement risquent donc de se renouveler plus fortement encore dans quelques mois.

Des rendez-vous de gestion budgétaire réguliers

La lettre de cadrage envoyée aux différents ministres veut aussi également inscrire dans le temps la « rupture avec les pratiques passées » revendiquée par l'actuel exécutif par rapport à ses prédécesseurs. Elle annonce notamment des rendez-vous de gestion budgétaire réguliers à partir du mois de février entre Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, et ses collègues du gouvernement pour suivre l'exécution du budget 2018.

Cette procédure découle de la façon dont le gouvernement a construit son projet de loi de finances, avec une réserve de précaution réduite à seulement 3 %, quand l'équipe précédente avait prévu une enveloppe conséquente (et critiquée) de près de 8 %. Comme le montant est réduit, il faut un suivi plus fin pour faire face aux dépenses imprévues, comme celles occasionnées par exemple par le récent mouvement dans les prisons.

Renaud Honoré

LE MONDE – 07/02/2018

5 Contrats aidés, compteur Linky, politique vaccinale... Les préconisations de la Cour des comptes



Dans son rapport public annuel, publié mercredi, les magistrats passent au crible un certain nombre de politiques publiques.

La Cour des comptes a publié, mercredi 7 février, son rapport annuel 2018, qui met en lumière des exemples de mauvaise gestion de l'argent public. Voici les points marquants identifiés cette année par les magistrats financiers.

- **Contrats aidés : un dispositif peu efficace, qui doit être recentré**

La Cour des comptes juge sévèrement le dispositif des contrats aidés : s'avérant peu efficace en termes de réinsertion professionnelle, il doit être recentré sur certains publics bien spécifiques, avec un encadrement plus poussé des bénéficiaires.

Mis en place à partir du milieu des années 1980, les contrats aidés ont pour objectif de favoriser le retour dans le monde du travail de personnes qui en sont éloignées. Entre 2012 et 2016, l'Etat a alloué quelque 13,6 milliards d'euros en faveur de cette politique.

Mais le bilan en matière de retour à l'emploi n'est pas pharamineux, aux yeux de la Cour, qui cite plusieurs études réalisées par le ministère du travail. Ainsi, en 2016, 29 % des signataires d'un contrat aidé dans le secteur non marchand (collectivités locales, associations) ont décroché un CDD d'au moins six mois ou un CDI, six mois après avoir quitté le dispositif. Dans le secteur marchand, le ratio est plus élevé : 54 %. « *Ces résultats ne sont pas à la hauteur des moyens engagés* », déplore la haute juridiction.

Au fil des ans, cette forme d'emploi a été ouverte à des catégories plus larges, diminuant la part de celles qui sont les plus en difficultés.

A l'avenir, selon la Cour, cette action devrait être ciblée sur des publics fragiles, qui ne peuvent pas être orientés « *directement* » vers des stages de formation « *plus intensifs* », sans pour autant nécessiter un suivi « *global* ». La Cour ajoute qu'il faut renforcer l'accompagnement et la formation des intéressés.

- **Linky : le coût du programme pointé du doigt**

Le rapport est très sévère pour Linky. Alors que 8 millions de compteurs communicants ont déjà été déployés en France, la Cour des comptes ne critique pas le bien-fondé du projet, mais estime que les conditions de son déploiement profitent surtout à Enedis (ex-ERDF), et pas suffisamment aux consommateurs.

Le déploiement des compteurs est assuré par Enedis pour un coût de plus de 5 milliards d'euros entre 2014 et 2024. Pour ne pas faire peser cette somme sur les particuliers, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a mis en place un système de tarif différé. Enedis a avancé l'argent et sera remboursé avec intérêts au moment où le programme portera ses fruits, à partir de 2021, dans la facture des consommateurs. Mais, en analysant la construction de ce tarif, la Cour estime qu'il permettra à Enedis d'empocher au passage près de 500 millions d'euros.

Enfin, la Cour relève que « *les gains que les compteurs peuvent apporter au consommateur sont encore insuffisants.* » Le rapport estime que les informations disponibles sont insuffisantes pour permettre aux utilisateurs de connaître leur consommation détaillée. Et souligne au passage que l'impact sur la consommation d'électricité pourrait être assez faible. Fin 2017, seuls 1,5 % des usagers disposant de compteurs Linky ont ouvert un compte pour connaître leur consommation.

Enfin, la Cour déplore un « *défait de pilotage* » de la part de l'Etat et d'Enedis, en ce qui concerne pédagogie et communication.

- **Politique vaccinale : des mesures « mal coordonnées » et « insuffisantes »**

Face à la montée de « *l'hésitation vaccinale* » chez une partie de la population française, les pouvoirs publics n'ont pris que des mesures « *de portée limitée* » au travers d'une « *succession de plans inaboutis* ». Le rapport critique avec sévérité la politique vaccinale menée ces dernières années, faite

selon elle de « *mesures partielles* », « *mal coordonnées* » et « *insuffisantes* » face à la réémergence de certaines maladies, comme la rougeole (24 000 cas déclarés entre 2008 et 2016).

L'institution dénonce notamment une stratégie d'information et de communication en matière de vaccins « *partielle et imparfaite* », et juge « *particulièrement dommageable* » la position en « *complet retrait* » du ministère de l'éducation nationale à l'égard des problématiques de vaccination. Ce constat intervient quelques semaines après un important changement sur cette question : le passage de trois à onze vaccins obligatoires pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018. Une mesure certes saluée par la Cour, qui y voit une « *clarification attendue et nécessaire* », mais qui « *ne suffira pas à elle seule à rétablir durablement la confiance* ».

Pour y parvenir, les magistrats formulent des propositions, dont plusieurs sont déjà à l'étude. Ils suggèrent par exemple d'autoriser davantage de professionnels de santé à pouvoir vacciner, dans la lignée de l'expérimentation qui a permis à des pharmaciens de vacciner sous certaines conditions contre la grippe. Ils souhaitent également la mise en place de façon prioritaire d'un « *registre de vaccination unique* ».

Regrettant la faible couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé, la Cour émet le vœu qu'ils soient tous obligatoirement vaccinés contre le virus. Une disposition déjà prévue par la loi, mais jamais appliquée.

- **La régulation du secteur de la sécurité privée étrillée**

C'est un coup de semonce que la Cour des comptes adresse au secteur de la sécurité privée. Alors que l'Etat confère à ces entreprises toujours plus de missions et étend progressivement les pouvoirs de leurs agents, l'institution critique l'absence de pilotage de cette dynamique et s'alarme de la régulation « *lacunaire* » du secteur face à des risques patents en matière de moralité et de fraude. Le rapport de la Cour tire à boulets rouges sur le Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps), autorité de régulation qui n'est « *pas à la hauteur des attentes* ».

Le secteur de la sécurité privée jouit d'une croissance forte mais demeure éclaté en une myriade de sociétés peu rentables se livrant une « *concurrence sévère* ». Celles-ci pratiquent notamment un dumping social grâce à une variable d'ajustement : une main-d'œuvre « *volatile, très peu qualifiée et mal rémunérée* ». Pourtant, l'Etat n'a eu de cesse de déléguer des missions au privé comme la surveillance de bâtiments publics. En dix ans, près de 600 équivalents temps plein ont ainsi été externalisés.

- **La coûteuse sortie des emprunts à risque pour les finances publiques**

Fin 2017, le coût pour les finances publiques de la sortie des emprunts à risque contractés par les collectivités territoriales dans les années 2000 aura atteint plus de 3 milliards d'euros, dont 1 milliard supporté par l'Etat et 2 milliards par les collectivités elles-mêmes. Un coût de sortie « *élevé* », estime la Cour.

Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, les collectivités territoriales ont acquis le droit de souscrire différentes formules d'emprunt. C'est dans le courant des années 2000 qu'apparaissent des produits dits « *structurés* » reposant sur des taux d'intérêt variables à court et à long terme ou sur des parités de devises. La banque Dexia s'est fait une spécialité de ce type de dispositif, très attractif au départ car proposant des taux inférieurs aux conditions du marché.

La crise de 2008, et l'envolée des taux qui s'en est suivie, va faire déchanter les collectivités, dont environ un millier se sont ainsi retrouvées à devoir éponger des encours d'emprunts dits sensibles, devenus des « *emprunts toxiques* », pour un montant d'une dizaine de milliards d'euros. Ce qu'elles étaient bien dans l'incapacité de faire.

L'Etat a alors dû intervenir. En janvier 2013, il est devenu actionnaire de la Société de financement local (SFIL), qui a repris pour 8,5 milliards d'euros d'encours sensibles des prêts accordés aux collectivités territoriales par Dexia. Il a ensuite mis en place un fonds de soutien aux collectivités doté initialement de

1,5 milliard d'euros. Un montant doublé en 2015. Parmi les plus gros bénéficiaires, figurent notamment le conseil départemental du Rhône (127 millions d'euros), la collectivité territoriale de Corse (104 millions) et la métropole de Lyon (101 millions).

Pour les finances publiques, même si le dispositif a incontestablement permis de circonscrire les effets dévastateurs de ces emprunts toxiques et d'amortir les risques pesant sur les collectivités, le coût aura été significatif. Pour les représentants du gouvernement, cependant, ce coût de 3 milliards d'euros doit être mis en perspective avec le risque de plus de 17 milliards d'euros pour l'Etat qui aurait pu résulter des pertes encourues par la SFIL et Dexia.

Cette crise des emprunts à risque aura constitué une des plus graves ayant affecté les finances locales au cours des dernières décennies, entremêlant la triple responsabilité des collectivités territoriales, des banques et de l'Etat.

Par [Julia Pascual](#), [François Béguin](#), [Patrick Roger](#), [Nabil Wakim](#) et [Bertrand Bissuel](#)

LE FIGARO – 07/02/2018

6 La Cour des comptes ne croit pas à la baisse du déficit promise par Emmanuel Macron



«Freinage tardif» des dépenses, amélioration «peu vraisemblable» de la situation des collectivités locales: les magistrats financiers de la rue Cambon ne sont guère convaincus par le redressement des finances publiques annoncé par le chef de l'État.

Quelle que soit la majorité en place, la [Cour des comptes](#) ne relâche jamais sa vigilance. Dans son rapport public annuel dévoilé ce mercredi matin, la sentinelle des comptes publics alerte une nouvelle fois sur le chemin tracé d'ici 2022 pour les budgets de l'État, des collectivités locales et de la Sécurité sociale. Les magistrats financiers ne croient pas à la promesse du gouvernement qui entend réduire le déficit public de 2,9% en 2017 à 0,3% en 2022. Une trajectoire qui serait... historique car elle «repose sur un pari fort», s'inquiète la Cour des comptes.

Les fondations mêmes de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022 posent problème aux juges financiers. Ils jugent «optimistes» les prévisions de croissance, qui sous-tendent rien de moins que le montant des recettes espéré par le gouvernement durant le quinquennat, et celui des dépenses attendues. L'exécutif a retenu une croissance de 1,8% par an sur le quinquennat. Ce chiffre, s'il est raisonnable pour 2018, n'en demeure pas moins problématique à plus long terme car il se situe au-dessus de la «croissance potentielle» de la France. Comprendre qu'il est supérieur à ce que l'économie française peut produire à long terme, vu son état actuel.

À partir de cette base favorable, «l'effort de freinage» sur les dépenses publiques [ne sera que tardif](#) (après 2019). C'est parce que l'accent est mis d'abord sur la baisse des impôts, rétorque le ministère des Finances dans sa réponse à la Cour des comptes. Il n'empêche que le redressement des finances publiques demeurera «insuffisant à assurer le respect des engagements européens de la France», tacle la Cour des comptes. En effet, la part du déficit public qui n'est pas généré par la bonne ou mauvaise santé de l'économie ne diminuera pas suffisamment durant le quinquennat.

«Peu vraisemblable»

Cette baisse du déficit durant le quinquennat, insuffisante bien que construite sur une base favorable, présente encore un défaut supplémentaire aux yeux des comptables de la République. La réussite du plan de redressement des finances publiques suppose ainsi que les collectivités locales accumulent les excédents budgétaires. En un mot, qu'elles dépensent moins qu'elles ne récoltent de recettes, surtout à partir de 2020. À cœur vaillant rien d'impossible, dit le dicton. Mais une telle situation ne s'est pas vue depuis les années 1950! Bref, cette perspective est «peu vraisemblable», tacle la Cour. Surtout, la méthode pour y parvenir n'a jamais été éprouvée auparavant. L'État signera des contrats avec les 300 plus grandes collectivités pour que celles-ci s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et leur endettement.

Pour ne rien arranger, le gouvernement n'a pas encore dévoilé comment il allait réaliser des économies (4,5 milliards d'euros de baisse de dépenses par an à compter de 2020) dans la sphère de l'État, déplorent les magistrats. Il devrait cependant préciser ses intentions d'ici le printemps. En attendant, il a annoncé fin janvier qu'il voulait frapper fort, en engageant «un plan de départs volontaires» de fonctionnaires. Emmanuel Macron a indiqué qu'il lui fallait supprimer 120.000 postes dans la fonction publique (État, collectivités locales et hôpitaux) durant le quinquennat pour réaliser son plan d'économies.

[Guillaume Guichard](#)

LES ECHOS – 07/02/2018

7 La loi Pacte devrait rendre plus accessible la création d'entreprise



Le Salon des entrepreneurs ouvre ses portes ce mercredi en présence notamment du Premier ministre. L'occasion de préciser les pistes du gouvernement pour simplifier et encourager l'entrepreneuriat.

La création d'entreprise est un sujet qui compte pour le gouvernement. Le Premier ministre, Edouard Philippe, accompagné notamment des ministres du Travail et de l'Economie, Muriel Pénicaud et Bruno Le Maire, sera présent ce mercredi à l'ouverture du Salon des entrepreneurs. Et il évoquera les mesures à venir dans [la future loi Pacte](#) .

[La série de décisions](#) déjà prises en fin d'année dernière sur l'année blanche de cotisations pour la première année de création ou encore le doublement des plafonds de [chiffre d'affaires](#) pour les micro-entrepreneurs a marqué une première étape. Désormais, le gouvernement veut rendre plus souple et plus sécurisant l'écosystème dans lequel évoluent [les créateurs d'entreprise](#) . En leur permettant d'une part de [toucher une assurance chômage en cas de cessation d'activité](#) , mais aussi en leur facilitant les démarches administratives.

Registre unique

Avec la loi Pacte, il devrait être possible de créer son entreprise en ligne de bout en bout, quel que soit son statut, d'ici à la fin du quinquennat. Aujourd'hui, seuls les micro-entrepreneurs ont cette possibilité.

Dans le même esprit, Bercy souhaite mettre en place un registre unique pour les entreprises, qui éviterait qu'un entrepreneur soit obligé de s'inscrire au répertoire Sirene de l'Insee, puis au répertoire du commerce et des sociétés tenu par les greffes des tribunaux de commerce, et enfin au répertoire des métiers tenu par les chambres des métiers si ce dernier est artisan notamment. [Le centre des formalités des entreprises](#) est un premier pas dans cette direction. Ces deux avancées figurent en bonne place dans le rapport rendu à Bruno Le Maire par la députée Olivia Grégoire et la chef d'entreprise Clémentine Gallet en décembre dernier.

Unifier les statuts

Bercy ne souhaite pas, en revanche, faire le ménage dans les statuts juridiques (SARL, SAS, SASU...) pour les unifier, comme le demandent pourtant une grande partie des entrepreneurs. « *Certaines personnes mettent parfois trois à quatre mois avant de [choisir leur statut juridique](#) tellement ils sont nombreux, c'est un frein à l'entrepreneuriat* », estime Philippe Wagner de Captain Contrat, qui conseille les créateurs d'entreprises. « *Avec 16 formes juridiques possibles, cela multiplie les procédures. Il nous suffirait de deux statuts, une pour les personnes physiques, une pour les personnes morales, comme c'est le cas au Royaume-Uni* », estime François Hurel, président de l'Union des autoentrepreneurs.

Prévenir les défaillances

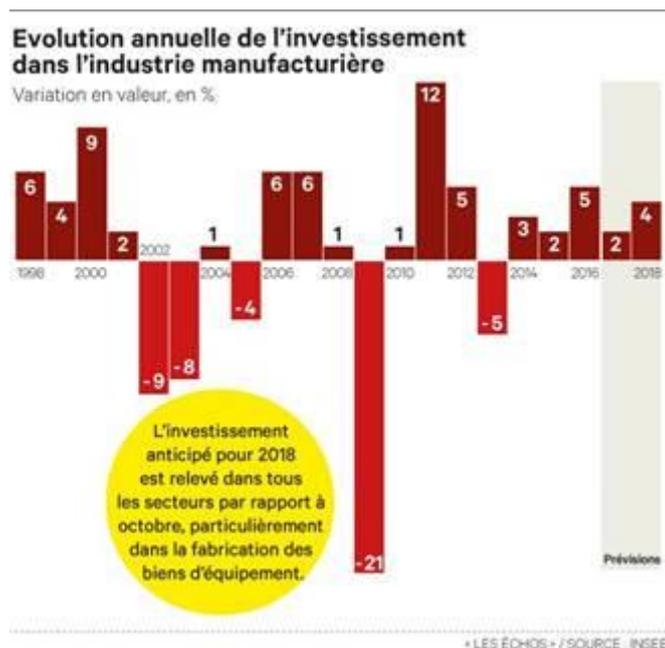
Autre piste du rapport Grégoire-Gallet qui pourrait retenir l'attention des pouvoirs publics : la prévention des difficultés économiques des entreprises en croisant les données collectées à la fois par les Urssaf et les Direccte. En utilisant ces données statistiques, couplées à celles du fisc (sous réserve que le secret fiscal puisse être levé), le rapport suggère de développer un algorithme qui servirait de modèle prédictif de [défaillance des entreprises](#). Une fois ces difficultés détectées, une alerte pourrait être envoyée à la Banque de France régionale afin d'enclencher une mise en relation avec le Médiateur des entreprises ou avec le tribunal de commerce compétent. Une expérimentation est menée depuis 2015 en ce sens dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Marie Bellan

LES ECHOS – 07/02/2018

8 Les industriels français revoient à la hausse leurs projets

d'investissements



Les industriels interrogés par l'Insee, qui pour beaucoup font face à des problèmes de capacités, ont l'intention d'augmenter leurs investissements de 4 % cette année.

Les industriels français sont de plus en plus optimistes. Ceux qu'a interrogés l'Insee ont l'intention d'augmenter [leurs investissements de 4 %](#) cette année alors qu'en octobre dernier, ils anticipaient une stagnation. Certes, comme le remarque l'Institut dans son enquête publiée mardi, « *cette révision à la hausse est conforme à celle habituellement constatée à ce moment de l'année* ». Mais il s'agit tout de même d'une bonne nouvelle. Les chefs d'entreprise de tous les secteurs industriels souhaitent investir plus qu'à l'automne dernier. Cette confiance dans l'avenir est particulièrement visible dans le domaine des biens d'équipements.

Un environnement très favorable

Il faut dire qu'avec la croissance que connaissent la zone euro et la France, la demande est au rendez-vous. [Les carnets de commandes](#) n'ont jamais été aussi remplis depuis mars 2008, la demande étrangère étant très dynamique. Ainsi, les perspectives générales de production sont à un plus haut depuis juillet 2000 dans l'industrie française. Comme le résumait Alex Gill, économiste chez IHS Markit la semaine dernière, « *les industriels continuent de bénéficier d'un environnement très favorable à la demande tant sur le marché intérieur que sur les marchés à l'export* ».

Conséquence, l'appareil productif est sous tension. [Le taux d'utilisation des capacités de production industrielle a atteint 85,8 % en janvier](#), près de 3 points plus haut que la moyenne entre 1995 et 2007 et un record depuis le début 2008. Les goulots d'étranglement sont, eux, à un niveau proche de leur pic de 2000.

Des marges en amélioration

En clair, s'ils veulent pouvoir répondre au surcroît de demande, les industriels sont désormais obligés d'embaucher et d'investir rapidement. Ce que l'enquête de l'Insee publiée mardi traduit. Les économistes de la banque Barclays s'attendent à ce que « *l'investissement reste dynamique* » mais il « *n'accélérera probablement pas beaucoup par rapport à l'an dernier* », estiment-ils. En 2017, les industriels interrogés par l'Insee estiment que leurs investissements ont augmenté de 2 %.

A priori, les industriels français en ont désormais les capacités financières puisque leurs marges sont revenues à leur niveau du début des années 2000 avec les mesures d'allègement du coût du travail. En

outre, les [taux d'intérêt](#) restent relativement bas même si, progressivement, ils devraient remonter à moyen terme.

Guillaume de Calignon

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 07/02/2018

9 L'Assemblée nationale examine la loi de protection des données



Ce texte modifie la loi informatique et libertés pour l'adapter au futur règlement européen (RGPD). Avec quelques originalités.

Après l'Europe, c'est au tour de la France de légiférer sur [les données personnelles](#). L'Assemblée nationale examine depuis mardi le projet de loi relatif à la protection des données personnelles. Ce dernier doit adapter le droit français à plusieurs textes européens, notamment le fameux RGPD, le règlement européen sur la protection des données personnelles. Ce dernier doit entrer en vigueur pour tous les pays de l'Union le 25 mai. Peu de temps, donc, et un calendrier serré pour le gouvernement. La rapporteure du texte, la députée LREM Paula Forteza, a été nommée fin novembre par la commission des lois. Le texte sera examiné deux jours par l'Assemblée nationale. Il passera ensuite au Sénat en mars et, normalement, doit être adopté d'ici au mois d'avril. Cette procédure accélérée s'achèvera dans six mois, par la publication de l'ordonnance modifiant la loi informatique et libertés de 1978, le texte qui réglemente actuellement la liberté de traitement des données personnelles en France.

De l'aveu de beaucoup d'acteurs concernés, le chantier n'est pas simple. La France s'est déjà dotée récemment d'un texte encadrant davantage le traitement des données personnelles, la loi pour une République numérique, adoptée en 2016. Cette fois-ci, néanmoins, il s'agit d'harmoniser les règles de la France en la matière avec tous les pays européens. Le projet de loi discuté à partir de mardi doit appliquer en droit français le «paquet européen de protection des données». Ce dernier se compose de deux textes: le RGPD, qui pose un cadre général et applicable dans tous les pays européens, et une directive relative aux traitements de données dans le cadre de détection des infractions et de l'exécution de sanctions pénales. Toutes les entreprises traitant des informations de citoyens européens, qu'elles soient elles-mêmes situées en Europe ou non, y seront soumises. Les autorités de contrôle - la Cnil en France - seront dotées de nouvelles missions et [d'un pouvoir de sanction accru contre les sociétés contrevenantes](#): les amendes pourront aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial. Le RGPD prévoit aussi de nouveaux droits pour les consommateurs, comme celui de la portabilité des données, qui donne la possibilité de réutiliser ses informations personnelles à travers différents services en ligne, ou le droit à l'oubli sur les moteurs de recherche.

Dans une étude publiée fin 2017 par le Syntec numérique, seules 9 % des entreprises françaises déclaraient être déjà en conformité avec le RGPD, faute d'information et de moyens.

Le texte présenté mardi aux députés précise aussi plusieurs points du RGPD dans le contexte français. La loi fixe par exemple l'âge de la «majorité numérique» des Français à 15 ans. Avant cette limite, tout traitement de donnée du jeune internaute devra être soumis à l'accord de celui-ci et de ses parents. Par

ailleurs, la loi française veut autoriser les actions de groupes contre des sociétés qui traitent des données personnelles, en cas de manquement à leurs obligations, ou pour réparer un préjudice financier ou moral. Un amendement adopté en commission des lois prévoit enfin que la Cnil doit prendre en compte «les besoins spécifiques des micros, petites et moyennes entreprises» dans son rôle de contrôle et de sanction dans ce nouveau cadre. Sous-entendu, ne pas juger trop sévèrement les PME mais aussi les start-up. Dans une étude publiée fin 2017 par le Syntec numérique, [seules 9 % des entreprises françaises déclaraient être déjà en conformité](#) avec le RGPD, faute d'information et de moyens.

Parmi les autres amendements, non encore adoptés en commission des lois, on retrouve une proposition portée par le député Bruno Bonnell et Gaspard Koenig pour que les citoyens jouissent de la propriété intellectuelle de leurs données, permettant ainsi de les vendre. Un autre amendement exige des fabricants d'appareils électroniques qu'ils n'installent pas des services de communication en ligne qui «collectent et conservent tout ou partie des requêtes associées à des données personnelles de l'utilisateur». Une disposition qui vise clairement Google et son moteur de recherche. Elle n'a pas été acceptée en commission, mais doit être présentée en séance publique.

[Lucie Ronfaut](#)

LES ECHOS – 07/02/2018

10 Les Galeries Lafayette vendent 22 magasins à la Foncière Immobilière Bordelaise



La société de Michel Ohayon reprend les fonds et les murs des petites unités que l'enseigne de grands magasins veut franchiser.

C'est donc Michel Ohayon et sa Foncière Immobilière Bordelaise (FIB) qui géreront les 22 Galeries Lafayette de province que le groupe de grands magasins a décidé en novembre dernier de vendre et de franchiser.

[L'opération](#) sera achevée à la fin du premier semestre 2018. Selon les Galeries Lafayette, plusieurs candidats se sont manifestés pour racheter les [fonds de commerce](#) et les murs des unités d'Agen, Amiens, Angoulême, Bayonne, Beauvais, Belfort, Besançon, Caen, Cannes, Chalon-sur-Saône, Cahmbéry, Dax, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Libourne, Lorient, Montauban, Niort, Rouen, Saintes, Tarbes et Toulon.

Un « commerçant »

Michel Ohayon a fait parler de lui récemment en reprenant le Trianon Palace à Versailles et le Waldorf Astoria de Jérusalem. Il possède aussi le Grand hôtel de Bordeaux. Mais les deux milliards d'actifs de la FIB comprennent de nombreux murs de commerce. Michel Ohayon et sa femme ont commencé par exploiter des magasins de prêt-à-porter multimarques et [en franchise](#) (Daniel Hechter, Old River, Façonnable, Ferragamo, etc.). « *Nous nous concentrons sur les meilleurs emplacements de centre-ville, dans une trentaine de villes* » résume l'homme d'affaires bordelais aux « Echos ».

« *Nous avons choisi un commerçant* », déclare la porte-parole des Galeries Lafayette. Le groupe dirigé par Nicolas Houzé veut garder sous son enseigne les magasins cédés. Ils contribuent à son maillage territorial. Selon nos informations, le repreneur s'engage à conserver les points de vente en l'état pendant au moins trois ans, même s'il peut réaliser quelques arbitrages sur les surfaces de vente. « *Nous avons un plan d'affiliation à dix ans. Nous avons une vision patrimoniale* » précise toutefois Michel Ohayon qui se dit « enthousiaste » et veut contribuer à la revitalisation des villes de Province.

L'accord garantit par ailleurs aux 900 membres du personnel la préservation des avantages sociaux dont ils bénéficient pendant au moins vingt-quatre mois.

Indépendant

Les points de vente concernés par l'accord étaient rentables, dit-on aux Galeries Lafayette, mais pesaient peu. Ils représentaient la moitié du réseau en nombre, mais ne généraient qu'entre 5 % et 10 % du [chiffre d'affaires](#) (environ 3,3 milliards d'euros pour l'ensemble Galeries Lafayette-BHV).

Les dirigeants des Galeries Lafayette prennent un virage stratégique. Ils ne géreront désormais plus que 28 magasins en direct, 27 étant bientôt affiliés (c'est-à-dire [franchisés](#)), cinq unités étant déjà opérées sous ce régime, à Béziers, Langon, Menton, Perpignan et Rennes, avec d'autres partenaires. Le groupe va désormais dédier son enveloppe annuelle d'investissement (150 millions d'euros) à ses nombreux chantiers en cours : le futur magasin des Champs-Élysées, [celui du centre commercial Beaugrenelle, à Paris](#), le premier Eataly français, dans le Marais, toujours à Paris, la rénovation d'Hausmann. Sans compter le développement du e-commerce avec, notamment, l'intégration de La Redoute. Et le développement international, lui aussi [en franchise](#). [Deux nouveaux projets viennent d'être annoncés à Luxembourg et à Shanghai.](#)

Comme Carrefour, dont la famille Moulin, propriétaire des Galeries Lafayette, est le premier actionnaire et qui passe des hypermarchés en location-gérance, l'enseigne de grands magasins fait le constat que dans certaines zones un indépendant peut mieux réussir qu'un grand groupe.

Philippe Bertrand

LE FIGARO – 07/02/2018

11 Les tarifs des mutuelles vont encore augmenter



Elles se disent obligées de répercuter de nouvelles dépenses, comme la hausse du forfait hospitalier.

Les mutuelles avaient prévenu: [leurs tarifs vont augmenter cette année](#). La hausse attendue avait même été chiffrée entre 2 % et 4 % par Thierry Beaudet, le président de la Mutualité française, qui fédère 650 mutuelles et 35 millions d'assurés sociaux. L'équation n'est pas simple: [après la hausse du forfait hospitalier](#) (participation aux frais d'hébergement et d'entretien lors d'une hospitalisation), passé de 18 à 20 euros en janvier, elles doivent se projeter vers le remboursement, d'ici à 2022, de 100 % des tarifs des lunettes, des prothèses dentaires et auditives. Les discussions entre l'État, la Sécu, les

professionnels de santé et les complémentaires battent leur plein pour savoir qui va payer [cette promesse du candidat Macron](#).

Sur les 18 milliards d'euros de dépenses par an que représentent ces trois postes, le reste à charge pour les ménages est d'environ 4,4 milliards (dont 2,5 pour les frais dentaires), indique l'économiste Claude Le Pen. Les complémentaires couvrent pour leur part environ 9,1 milliards d'euros du total et la Sécu, 4,5 milliards.

Agnès Buzyn, qui a indiqué que les textes seraient prêts en mai, souhaite qu'il n'y ait pas de répercussion sur les niveaux des cotisations des Français. Mais, sans même ces nouveaux éléments, la tendance de fond est déjà à la hausse des tarifs: les cotisations des mutuelles santé ont augmenté de 3,7 % à 3,8 % par an entre 2008 et 2016, indique la Mutualité française. Deux tiers de cette hausse sont liés à la dérive des coûts de santé et un tiers résulte de l'augmentation des taxes.

Contraintes fortes

«Même si on accomplit l'exploit de ne pas augmenter les cotisations sur les trois postes audio, dentaire, lunettes, d'autres peuvent progresser sensiblement, entraînant de fait une augmentation de la cotisation», indique Jean-Paul Lacam, délégué général du Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP).

Sans compter que les complémentaires ont dû investir dans des chantiers informatiques «tel que le tiers payant, la mise en place des contrats responsables ou le futur prélèvement à la source», ajoute Jean-Paul Lacam. De plus, les complémentaires ont dû supporter [la surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les entreprises réalisant plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires](#), décidée en fin d'année pour remplacer la taxe sur les dividendes.

Enfin, elles sont soumises à des contraintes réglementaires fortes avec la norme Solvabilité 2, qui leur impose notamment de respecter un certain niveau de fonds propres. «Nous avons l'obligation d'être à l'équilibre, si l'on ne veut pas être sanctionné par l'ACPR (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, NDLR)», poursuit Jean-Paul Lacam.

Souvent mises en cause pour leurs frais de gestion élevés, les mutuelles s'en défendent, affirmant qu'ils ne peuvent être comparés avec [ceux de l'Assurance-maladie](#) faute de couvrir le même périmètre. Elles font valoir le profond mouvement de concentration à l'œuvre (leur nombre a été divisé par dix depuis les années 1990), estimant ne plus devoir tarder à tirer tous les bénéfices de ces effets d'échelle.

[Marie-Cécile Renault](#)

::: SOCIAL

EUROPE 1 – 07/02/2018

12 Assurance chômage : le Medef pourrait se retirer de la gouvernance



"Nous ne resterons pas obligatoirement si nous ne sommes que spectateurs d'un système ingouvernable", a explicité mardi Pierre Gattaz.

"Nous verrons ce que propose le gouvernement, mais notre participation au nouveau système n'est pas forcément gagnée d'avance", a prévenu mardi Pierre Gattaz.

La participation du [Medef](#) à la gouvernance du futur système d'assurance-chômage, qui fait actuellement l'objet de négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux, n'est "pas forcément gagnée d'avance", a déclaré mardi le président de l'organisation patronale, Pierre Gattaz.

"Le jeu a été modifié". "Le gouvernement a modifié profondément le jeu en s'invitant autour de la table, il va venir cotiser ou abonder pour les indépendants et pour les démissionnaires", a rappelé le patron des patrons, jugeant que dans ces conditions, la gouvernance du système, actuellement géré par les partenaires sociaux, devenait "cruciale".

Pas question de n'être "que spectateur". "Nous allons y travailler, nous verrons ce que propose le gouvernement, mais notre participation au nouveau système n'est pas forcément gagnée d'avance", a-t-il poursuivi. "Nous ne resterons pas obligatoirement si nous ne sommes que spectateurs d'un système ingouvernable", a explicité Pierre Gattaz, insistant sur la nécessité de maintenir à l'équilibre les finances du régime global. "Ça ne me choque pas que de temps en temps, lorsqu'on a un gouvernement éclairé et pragmatique, il y ait une reprise en main parce que ça ne va pas assez vite", a-t-il estimé, tout en soulignant que cela n'était "pas la solution préférée" du Medef.

Contre un bonus-malus. La négociation sur l'assurance chômage, lancée le 11 janvier, s'est embourbée jeudi sur le sujet des contrats courts, le patronat continuant de vouloir [renvoyer la question à des négociations de branches](#) et refusant de pénaliser celles qui ne se saisiraient pas du sujet ou échoueraient. "Le bonus-malus est une très mauvaise idée et nous ne serons pas complices d'un tel système", a d'ailleurs insisté mardi Pierre Gattaz.

LES ECHOS – 07/02/2018

13 La CFDT dénonce la suppression du dialogue social chez les franchisés



Le projet de loi de ratification des ordonnances examiné ce mardi pour la seconde et dernière fois par les députés a supprimé une disposition chère à la CFDT.

L'Assemblée nationale a examiné mardi [le projet de loi de ratification des ordonnances réformant le Code du travail](#). Le texte soumis aux députés ne se différencie qu'à la marge de la version qu'ils ont adoptée en première lecture. Mais cette marge n'est pas du goût de la CFDT. Les élus entérinent en effet la suppression d'une disposition qui était une des prises de guerre de la centrale dans la loi El Khomri : l'obligation pour les réseaux [de franchise](#) de négocier la mise en place d'une instance de dialogue social ([article 64 de la loi du 8 août 2016](#)) pour ceux employant au moins 300 salariés.

La confédération de Laurent Berger conteste la décision qu'elle n'a découvert qu'à la lecture du projet de loi issu de la commission mixte paritaire qui a validé le vote du Sénat sur ce point. « *Cette remise en cause montre une étrange conception de la valeur des engagements pris en matière de démocratie sociale, elle est inacceptable* », a dénoncé ce mardi le leader de la CFDT. « *Le gouvernement n'a pas du tout été combatif* », a-t-il critiqué, notant que la suppression tombe « *au moment où Carrefour annonce qu'il va franchiser une partie de ses magasins* ».

Dispositif inadapté

Carrefour, justement, est la seule entreprise avec laquelle des négociations avaient commencé. La preuve, pour certains, que le dispositif était inadapté. « *On a entendu que cette instance n'était pas en situation de fonctionner et nous avons estimé que des dispositifs comme les observatoires ou l'accord majoritaire étaient prépondérants, nous avons fait le choix de l'efficacité* » lors de la discussion avec les sénateurs, souligne le rapporteur de la loi à l'Assemblée, le député LREM Laurent Pietraszewski.

Un constat que conteste le secrétaire général de la fédération des services CFDT. « *Les employeurs nous ont expliqué qu'ils avaient besoin d'un peu de temps ; on aurait pu leur imposer de manière brutale, mais on a choisi la carte du dialogue pour les convaincre* », explique Olivier Guivarch, qui dénonce un comportement « *déloyal* » des enseignes, y voyant un « *appel à la radicalisation et au contentieux* ».

« *On va revenir sur le sujet* », a prévenu Laurent Berger, évoquant « [la loi sur la formation](#) ou [la loi Pacte](#) ». « *Le sujet du dialogue social dans la franchise reste un sujet qui mérite notre intérêt et sur lequel nous voulons contribuer à avancer* », affirme de son côté Laurent Pietraszewski.

Leïla de Comarmond

LE PARISIEN – 07/02/2018

14 Risque maximum de conflit social à la SNCF



Une manifestation de cheminots en gare de l'Est à Paris (Xe) avant l'Euro de foot en 2016.

Comment adapter la SNCF à l'arrivée de la concurrence ? Un rapport doit être remis dans quelques jours à Matignon. Statut des cheminots, transformation de l'entreprise en société anonyme... les sujets sur la table risquent de provoquer une déflagration sociale à la SNCF.

Attention, bombes sociales à la SNCF. Si vous avez prévu de voyager en train dans les prochains mois, méfiez-vous : l'agenda social 2018 de la compagnie ferroviaire s'annonce explosif et risque de déclencher des grèves d'ampleur. C'est, en effet, au début de cette année que vont être débattues [les conditions d'ouverture à la concurrence du rail français](#) au plus tard le 14 décembre 2020 pour les TGV, et le 25 décembre 2023 pour les lignes trains régionaux et d'équilibre du territoire.

Une première étape doit être franchie dans les prochains jours lorsque Jean-Cyril Spinetta rendra [le rapport que le Premier ministre lui a commandé en octobre](#). L'ancien pdg d'Air France a la délicate mission de proposer une stratégie de refonte du transport ferroviaire [à bout de souffle](#) et d'alimenter la réflexion du gouvernement avant [le projet de loi Mobilité](#) qui devrait être présenté au Parlement au printemps. Pour préparer la concurrence, le « rapport Spinetta » risque de contenir des propositions sociales jugées inacceptables pour les cheminots et leurs syndicats. Tour d'horizon des trois dossiers qui pourraient mettre le feu aux poudres.

Le statut du cheminot

C'est le dossier le plus sensible. Issu d'un décret de 1950, il complète le code du Travail et définit les règles propres aux cheminots en matière de rémunérations, de congés, de déroulement de carrière ou encore de droit syndical. Un statut avantageux qui garantit l'emploi à vie des cheminots [qui ne peuvent être licenciés](#), sauf faute grave. L'été dernier, Emmanuel Macron avait lancé à un cheminot : [«Vous protéger ce n'est pas protéger votre statut ou le job d'hier](#), c'est vous protéger en tant qu'individu pour aller vers le job de demain ».

Une manière de faire sauter le tabou du sacro-saint statut des cheminots qui alourdit automatiquement la masse salariale de la SNCF 2,4% chaque année contre 2% chez un transporteur sans statut. Pour en finir avec charge supplémentaire, plusieurs scénarios sont possibles. Comme pour Orange ou La Poste, le statut pourrait être supprimé pour les nouveaux embauchés à la SNCF. « C'est sans doute le scénario le plus acceptable socialement et le plus fort politiquement », analyse un connaisseur du ferroviaire.

L'autre hypothèse serait de « dévitaliser le statut » [en supprimant certains avantages](#).

La dernière option, plus radicale, serait de supprimer le statut pour tous, les entrants comme les salariés en poste.

La transformation de la SNCF en société de droit privé

« Son statut d'Epic (*NDLR : établissement public à caractère industriel et commercial*) actuel risque d'être remis en cause par l'Europe qui estime qu'il fausse la concurrence, [analyse Gilles Savary, spécialiste des transports et ancien député socialiste](#). Cela apporte une garantie universelle à la SNCF qui la protège de la faillite. En la transformant en société anonyme, avec par exemple l'entrée au capital de la Caisse des dépôts ou des Collectivités locales, elle conserverait son statut public tout en répondant aux critères européens ». Inenvisageable par les syndicats, qui y voient la première étape d'une privatisation.

La reprise de la dette ferroviaire

Évaluée à 53 Mds €, l'Etat envisage de conditionner sa reprise partielle à un effort de productivité des cheminots. Exactement, cette idée et le projet de réforme des retraites des cheminots, qui avait déclenché [le grand conflit de 1995 - 3 semaines de grève](#) ! -. A cela, il faut ajouter d'autres sources de tension avec les syndicats comme une possible filialisation de la branche Fret, de Gares & Connexions, ou encore les conditions de reprises des cheminots dans le cas d'une reprise d'une ligne par un concurrent. « Visiblement, le Président de la République a estimé qu'il y avait assez de dynamite pour faire exploser les cheminots, note un syndicaliste. Il a reporté le sujet de la réforme des retraites à 2019 ».

Vincent Vériier

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 07/02/2018

15 Les coûts des fusions des régions dérapent



EXCLUSIF - Les cinq premiers accords d'harmonisation des régimes indemnitaires des agents dans les régions fusionnées aboutiraient à 40 millions d'euros de charges salariales en plus. Les présidents des exécutifs obtiennent en contrepartie des augmentations de temps de travail.

Le coût des fusions des régions est en train de déraper. L'harmonisation des rémunérations des agents dans cinq premières régions va alourdir les [charges de personnel](#) d'une quarantaine de millions d'euros par an, selon les estimations des collectivités concernées que « Les Echos » dévoilent.

La plupart des nouvelles grandes régions harmonisent depuis quelques semaines les conditions de travail de leurs agents. La réforme territoriale de 2015 imposait aux élus locaux de voter avant le 1^{er} janvier 2018 les modalités de convergence des régimes indemnitaires, des temps de travail et de l'action sociale. Sur les sept régions nées de fusions, cinq ont réussi à signer des premiers accords mais deux butent sur l'opposition des salariés : [les Hauts de France](#) et la Normandie.

Ces cinq régions ont opté pour l'alignement des régimes indemnitaires par le haut. Une perspective que [dénonçait la Cour des comptes l'an dernier](#) : « *Le risque d'un effet inflationniste des réorganisations sur l'évolution de la part indemnitaire des rémunérations est réel. La Cour rappelle que l'impact à la hausse sur la masse salariale de la réforme de l'organisation territoriale doit être rigoureusement maîtrisé.* »

Cette quarantaine de millions d'euros correspond peu ou prou à 2,5 à 3 % de hausse des charges de personnel de ces collectivités, qui enregistrent déjà des hausses continues depuis des années.

Avantages en Poitou-Charente et Lorraine

La nouvelle dérive s'explique par les forts écarts existant entre les anciennes régions, certaines ayant offert des conditions de travail avantageuses comme Poitou-Charente ou la Lorraine. Du coup, l'alignement par le haut va plomber dès cette année les comptes des autres régions moins dispendieuses. Entre la Haute-Normandie et la Basse-Normandie, existait ainsi jusqu'à 300 euros d'écart par mois pour les agents des lycées, selon la Cour des comptes. Dans le Grand Est, l'écart allait jusqu'à 70 % pour ces mêmes agents entre la Lorraine et l'Alsace.

A l'association Régions de France, on reconnaît qu'il est très difficile pour les présidents d'exécutif de résister aux pressions des agents. Carole Delga, présidente PS d'Occitanie et première à avoir signé un accord en 2016, confirme qu'il n'était pas possible de faire autrement. Les patrons de région ont toutefois réussi à négocier des contreparties, braquant les syndicats qui restent très mobilisés. Les

traitements des catégories A des sièges ont souvent été harmonisés sur des valeurs médianes, même si l'effet financier est limité, les catégories C des lycées représentant les deux tiers des effectifs.

Jours de congé

Mais surtout, les exécutifs ont imposé de ramener le temps de travail à 1.607 heures par an, la durée légale qui n'était souvent pas respectée. Ces dernières semaines, plusieurs [manifestations ont mis par exemple en difficulté Alain Rousset](#), le président PS de la Nouvelle Aquitaine, qui a supprimé 5 jours de congé à l'image d'autres régions de droite (Paca, Pays de la Loire, Ile-de-France). Dans le Grand Est, Jean Rottner joue le non-remplacement des départs en retraite dans l'ex-région Lorraine, jugée en sureffectifs.

Les économies dégagées par l'augmentation du temps de travail restent difficiles à chiffrer mais elles atténueront la dérive des coûts des fusions. D'autant que les négociations sont loin d'être achevées. Pascal Koehler, le coordinateur des représentants CGT dans les conseils régionaux, s'attend à ce que la totalité des accords, notamment l'action sociale (santé, prévoyance, etc.) demande jusqu'à cinq ans pour être bouclée. « *Nous sommes en particulier très opposés aux primes au mérite qui s'apparentent en réalité à des primes de clientélisme* », prévient-il.

Matthieu Quiret

LE FIGARO – 07/02/2018

16 En Corse, Macron rend hommage à Érignac et douche les espoirs des «natis»



VIDÉO - Le président s'est opposé à l'amnistie pour les «terroristes» et a coupé court aux revendications d'indépendance. Laissant les élus corses pour le moins circonspects.

C'est une petite place banale, installée entre des immeubles défraîchis, un bar et un vieux théâtre fatigué. C'est là qu'il y a vingt ans un commando de nationalistes corses [a assassiné Claude Érignac](#), entre deux voitures. L'endroit est reconnaissable. Là où le préfet est mort, le trottoir a été agrandi pour que plus personne n'y roule. Un olivier y a été planté. Une plaque y sera désormais apposée: «Place Claude Érignac», en français, et, juste en dessous, «Piazza Claude Érignac», en Corse.

Emmanuel Macron l'a inaugurée mardi, vingt ans jour pour jour après l'assassinat du préfet, en présence de sa veuve, Dominique Érignac, et de leurs enfants, Marie-Christophine et Charles-Antoine. La première étape d'un déplacement de deux jours en Corse, placé sous le signe des revendications des nationalistes. Depuis leur victoire aux élections régionales de décembre, ils dirigent l'île conjointement, [Jean-Guy Talamoni](#) à la tête de l'Assemblée de Corse, Gilles Simeoni à la présidence du conseil exécutif. Seul ce dernier a assisté à l'hommage. Il en est reparti rapidement à la fin, le visage fermé, refusant de s'exprimer sur les lieux [de l'assassinat commis par Yvan Colonna](#), dont il avait été l'avocat. S'il nourrissait quelques espoirs de voir l'État faire preuve d'indulgence à l'égard de son ancien client, Emmanuel Macron les a vite douchés, et froidement. Tout comme Dominique Érignac avant lui. Cela faisait vingt ans qu'elle n'était pas revenue sur l'île. Alors, forcément, lorsqu'elle est descendue de sa

voiture avec ses enfants, à quelques mètres à peine du lieu de l'assassinat de son mari, un épais et lourd silence est tombé sur l'assistance.

«La page n'est pas tournée»

Les quelque deux cents personnes qui avaient applaudi auparavant à l'arrivée d'Emmanuel Macron se sont figées, observant sur l'écran géant la veuve du préfet saluer les ministres et officiels avant de se diriger vers la petite estrade.

«Je ne pensais jamais revenir sur ce lieu maudit où, il y a vingt ans jour pour jour, mon mari a été assassiné de la plus lâche des manières, la nuit, par-derrière, de trois balles dans la tête», expliquait-elle en préambule de son discours. C'est à la demande du chef de l'État qu'elle a toutefois accepté d'assister à l'inauguration de la place, une façon de dire, selon elle, que «la République n'oublie pas, la République n'oubliera jamais et, contrairement à ce qu'on peut entendre ou lire, la page n'est pas tournée». Comme une ultime supplique avant le discours présidentiel, Dominique Érignac a lancé: «J'espère surtout que la République ne faiblira jamais en Corse.»

À en juger par la teneur des propos d'Emmanuel Macron, la République n'en a pas l'intention. [«Ce qui s'est passé ici ne se justifie pas, ne se plaide pas, ne s'explique pas»](#), a-t-il lancé dès le début de son discours, après avoir rappelé «le geste sans précédent, sans équivalent» que représentait l'assassinat d'un préfet. Un geste face auquel l'État veut se montrer intraitable, alors que les autonomistes demandent l'amnistie pour tous les prisonniers corses. «C'est la justice de la République qui a été rendue en Corse, et elle sera suivie, sans complaisance, sans oubli et sans amnistie», a tranché Emmanuel Macron avant de citer Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur pendant les événements et très contesté dans l'île, et de comparer les assassins de Claude Érignac aux terroristes islamistes qui ont ensanglanté la France. Quant aux revendications d'indépendance, le chef de l'État a également tranché tout aussi net: «En inaugurant cette place au cœur d'Ajaccio, nous scellons notre union indéfectible au cœur de la République.»

En un peu moins de vingt minutes, c'est donc aussi la tonalité de son déplacement en Corse qu'a scellé Emmanuel Macron: radical et sans concession. Au point de laisser les élus corses qui assistaient à la cérémonie pour le moins circonspects. «Je ne vois pas comment Simeoni et Talamoni peuvent maintenir leur rencontre avec Macron ce soir», s'inquiétait l'un d'eux. En espérant toutefois que la fermeté affichée par le chef de l'État mardi à Ajaccio se traduise par un geste d'ouverture mercredi à Bastia. Pas sûr. Lors d'un petit bain de foule apathique à Ajaccio, le chef de l'État a prévenu: «Il n'y a pas de négociation.»

Y compris avec l'épouse d'Yvan Colonna, qui, mardi soir, a interpellé le président sur son discours tenu le matin. «S'il vous plaît, faites quelque chose. Ce n'est pas un animal, c'est un être humain», a lancé Stéphanie Colonna, insistant sur le fait que son fils de 6 ans n'avait pas vu son père «depuis un an et demi».

«Que votre enfant voie son père, c'est humain. Que chaque personne soit traitée de manière humaine dans la République», a répondu Macron. Sur son discours prononcé le matin en revanche, le chef de l'État est resté inflexible. «Je ne vais pas vous mentir. Je ne dirai pas ce soir ce que je n'ai pas dit ce matin.»

Le discours de Macron hérissé les dirigeants corses //

<http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/02/06/01002-20180206ARTFIG00363-le-discours-de-macron-herisse-les-dirigeants-corses.php>

Macron n'est pas prêt à négocier avec les nationalistes corses //

<http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/02/06/01002-20180206ARTFIG00397-macron-n-est-pas-pret-a-negocier-avec-les-nationalistes-corses.php>

[François-Xavier Bourmaud](#)

L'OPINION – 07/02/2018

17 Les 28 heures à l'allemande, antithèse des 35 heures



Vingt ans après le vote de la loi Aubry sur les 35 heures, l'accord signé entre IG Metall et le patronat allemand sur les salaires et le temps de travail met en lumière les archaïsmes français toujours tenaces

A partir de 2019, les salariés de la métallurgie pourront réduire, sous conditions, leur temps de travail pour vingt-quatre mois maximum. Le syndicat IG Metall a abandonné en échange sa revendication de compensation financière. Les employeurs gardent toutefois un droit de veto. Décryptage d'un accord à mille lieues de la rigidité initiale des lois Aubry sur les 35 heures.

Pour obtenir la semaine de 28 heures, [le puissant syndicat IG Metall a dû aussi lâcher du lest](#). Lors de la sixième session de négociation, achevée mardi au petit matin par un accord prescripteur pour l'économie allemande, son recul s'est porté vers la compensation financière partielle réclamée. [Le syndicat des salariés de la métallurgie voulait amortir la perte de revenus liée à la réduction du temps de travail pour les employés s'occupant d'un enfant ou d'un proche et ceux travaillant à la chaîne](#). Ce point faisait l'objet d'une opposition farouche de la part des responsables patronaux : seul le travail effectué peut être payé, ont-ils martelé tout au long de ce conflit social, entamé fin 2017.

En fin de compte, IG Metall s'est contenté de la transformation optionnelle d'une prime en huit jours de congés supplémentaires pour les publics visés. Il a jugé plus important de s'approprier la flexibilisation du travail. «Ce n'est désormais plus le privilège des employeurs», s'est félicité l'organisation défendant les intérêts de 3,9 millions de salariés outre-Rhin. L'accord pilote passé dans l'industriel Bade-Württemberg, patrie de Daimler, Bosch ou Porsche, devrait être repris, selon l'usage, sur l'ensemble du territoire. Il est agrémenté d'une hausse de salaire de 4,3%.

Feuille de paie. Sous plusieurs aspects, le dispositif qui entrera en vigueur en 2019 dans la métallurgie allemande s'affirme comme une anti-thèse de la loi française sur les 35 heures, dont on marquera le vingtième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée nationale en fin de semaine. Dépourvue de compensation, elle se différencie d'abord des «35 heures payées 39», toujours objet de vives controverses dans l'Hexagone. Les salariés délaissant le rythme hebdomadaire de la branche (35 heures) en assumeront les conséquences sur la feuille de paie. Même la mouture initiale d'IG Metall n'allait pas aussi loin que la loi portée par la socialiste Martine Aubry. Le syndicat des métallos souhaitait une compensation maximum de 10% de la perte de revenu pour les travailleurs à la chaîne et 35% pour les jeunes parents, en se référant au premier échelon de la grille salariale. Avec des qualifications ou une expérience plus importantes, la prime fixe réclamée aurait été comparativement plus basse.

Ensuite, le dispositif adopté par la métallurgie allemande est ciblé, là où les 35 heures avaient valeur universelle. La réduction du temps de travail ne concerne que les volontaires et durera de 6 à 24 mois. Les métallos peuvent descendre de 35 heures, durée réglementaire dans la branche, jusqu'à 28 heures par semaine, mais ils peuvent aussi placer le curseur entre ces deux valeurs.

Malgré tout, les employeurs gardent un droit de véto. « C'est un système de vases communicants. Pour qu'une personne puisse travailler moins, il faut en trouver une autre qui veut augmenter ses heures, à qualifications égales. Si on ne trouve personne, l'entreprise peut refuser la réduction du temps de travail», explique Stefan Wolf, un négociateur patronal. Autres motifs de refus : la perte d'une compétence clé pour l'entreprise ou si déjà 10% des effectifs profitent du dispositif. Les employeurs ont également obtenu une concession supplémentaire : augmenter le volume global d'heures de travail par entreprise. Ils pourront employer plus de personnels sous un régime dérogatoire de 40 heures hebdomadaire. « On ne regardera plus seulement le quota de contrats de 40 heures, aujourd'hui fixé à 18% du personnel», explique Roman Zitzelsberger, négociateur d'IG Metall pour le Baden-Württemberg. L'argument était important pour les employeurs confrontés à un manque de main-d'oeuvre dans la branche. Le quota pourra être relevé avec un accord d'entreprise à 30% ou même 50% pour les établissements employant une majorité de salariés hautement qualifiés.

Attractivité. On le constate les prémices de la semaine de 28 heures divergent grandement de la réduction de l'activité sous le gouvernement de Lionel Jospin. Il s'agissait alors selon la majorité plurielle de stimuler la création d'emplois en partageant le travail. Dans la métallurgie allemande, il s'agit de rendre la branche plus attractive dans un contexte de vieillissement de la population active. [Près de 20% des entreprises du secteur doivent réduire leur production faute de main-d'oeuvre adéquate.](#) Les employeurs se doivent de mieux coller aux attentes des nouvelles générations, moins obnubilées par leur carrière. Selon une étude du portail Berufstart, plus de trois jeunes actifs sur quatre jugent important l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Avec 44,3 millions d'actifs, l'Allemagne est au plus haut depuis la Réunification. Dans le même temps, 730 000 postes sont vacants.

Sur la flexibilisation dans les deux sens, la branche chimie a même été plus loin l'an dernier dans un accord valable dans le nord-est de l'Allemagne. Selon le rythme d'activité, le temps de travail est fixé dans un corridor de 32 heures à 40 heures par semaine. Il peut différer selon les métiers et les sites au sein d'un même groupe. Selon leurs besoins personnels, les salariés peuvent faire varier leur activité dans le corridor et même au-delà de 40 heures s'ils le souhaitent. Un exemple qu'on imagine mal dupliqué en France...

[Luc André](#)

L'OPINION – 07/02/2018

18 Accord sur les 28 heures en Allemagne: les politiques français restent bloqués sur le pouvoir d'achat



Pierre Gattaz, président du Medef : « Les Allemands ont fait des grandes réformes courageuses en 2003, avec Peter Hartz et Gerhard Schröder, d'où le miracle allemand qui peut permettre d'envisager ce genre de choses. »

En Allemagne, les partenaires sociaux de la métallurgie ont trouvé un accord qui permet aux salariés volontaires de travailler 28 heures. Hasard du calendrier, il y a vingt ans, l'Assemblée nationale adoptait les 35 heures

[IG Metall](#) l'a finalement emporté ! Après plusieurs jours de bras de fer avec les industriels allemands, les 4,5 millions de salariés représentés par le syndicat de la métallurgie vont avoir le droit de travailler moins, s'ils le souhaitent. Un accord de branche, signé dans la nuit de lundi à mardi, leur permet de choisir d'abaisser leur semaine, de 35 heures actuellement à 28 heures. Avec un point déterminant : il n'y aura pas de compensation salariale et s'ils choisissent cette option, c'est pour un temps limité, deux ans maximum. En contrepartie, les employeurs pourront demander à plus de salariés de travailler 40 heures.

En pleine bataille sur le pouvoir d'achat, il n'en faudra pas plus pour relancer en France le débat sur le temps de travail. D'autant que, coïncidence de calendrier, cette semaine, il y a vingt ans que les [35 heures](#) ont été adoptées à l'Assemblée nationale.

Chez nos voisins d'outre-Rhin, la mesure restera optionnelle, et s'apparente plus à un accord de flexibilité, alors qu'en France, les 35 heures avaient été imposées de façon uniforme, à toutes les entreprises. Sans compter que le dispositif avait coûté cher à l'Etat puisqu'il y avait eu de nombreuses aides.

Surtout, comme l'a rappelé mardi [Pierre Gattaz](#), le président du Medef, il est difficile de comparer les deux pays. Les deux économies sont sensiblement différentes. « Les Allemands ont fait des grandes réformes courageuses en 2003, avec Peter Hartz et Gerhard Schröder, d'où le miracle allemand qui peut permettre d'envisager ce genre de choses », a-t-il nuancé. Et le patron des patrons de souligner que le taux de chômage est à 5 % en Allemagne, la croissance à plus de 2,5 %, la balance commerciale excédentaire... « Alors que la France est en convalescence, les réformes sont en train d'être faites, mais on est loin » de la situation allemande, a encore précisé le chef de file du patronat, concédant toutefois « que cela pourrait être la voie à suivre, que l'on pourrait en discuter, quand l'économie française ira mieux. Car quand la richesse est créée, quand il y a eu des montées en gamme, si les gens peuvent travailler moins, pourquoi pas... C'est de la souplesse. »

Ordonnances. En France, [les ordonnances pour réformer le Code du travail](#) adoptées fin septembre par Emmanuel Macron ont justement pour objectif de donner plus de souplesse aux entreprises, notamment sur le temps de travail. L'accord peut même se faire, sous certaines conditions, au niveau des entreprises, alors qu'en Allemagne l'accord IG Metall a été conclu au niveau de la branche professionnelle. « La philosophie des ordonnances, c'est que le dialogue social fonctionne à plein, et que si des compromis peuvent être trouvés quand l'économie va bien, tant mieux ! Le contrat marche autant pour que les salariés puissent faire valoir leur demande que pour les patrons », explique un conseiller gouvernemental français, qui met en avant « la responsabilité laissée aux partenaires sociaux de décider ce qui est le meilleur pour eux, notamment sur le temps de travail. »

En Allemagne, la fédération des employeurs n'a pas signé l'accord de gaîté de cœur. Dans son communiqué, elle évoque « un compromis supportable mais contenant des éléments douloureux ». Dans l'industrie, la mécanique ou l'automobile, les tensions sur le marché du travail sont telles que le rapport de forces est aujourd'hui très nettement en faveur des employés. C'est ainsi qu'en plus des dispositions sur la modulation du temps de travail, le patronat a aussi dû consentir une augmentation des rémunérations de 4,3 %.

De quoi faire rêver les Français ? Chez nous, la question du temps de travail reste sensible, très marquée idéologiquement, presque totémique. Près de 20 ans après l'adoption des [lois Aubry](#), les partisans et les opposants continuent de ferrailer. [Sur le nombre d'emplois détruits ou créés, sur la responsabilité de la mesure dans le décrochage économique de la France aussi](#). Pourtant, alors que les Français travaillent plus que 35 heures, chaque nouvelle loi détricote encore un peu plus le dispositif. Plus que de raisonner sur le temps hebdomadaire, certains tentent de poser le sujet en prenant le temps tout au long de la vie, en prenant en compte les pauses et autres repos comme le font les pays

nordiques. La CFDT milite ainsi pour la création « d'une banque de temps » tout au long de la vie. Sans rencontrer beaucoup d'échos, pour le moment.

Heures supplémentaires. En attendant, en France, l'éternel débat [sur le pouvoir d'achat](#) refait surface. Au point que plusieurs personnalités de la majorité, comme [Brigitte Bourguignon](#), présidente LREM de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, plaident pour un petit coup de pouce aux salariés. L'idée, très populaire, d'exonérer de charges les heures supplémentaires refait surface (elle figurait dans le programme du candidat Macron). « C'est une vieille recette éculée », sourit Eric Woerth, président LR de la commission des finances, qui rappelle que c'est Nicolas Sarkozy le premier qui l'a mise en place. Et d'ajouter : « Enfin, tout ça est bien le signe que les Français ne sont pas dupes, et que l'affaire du pouvoir d'achat du gouvernement ne trompe personne ».

Mardi matin, [Laurent Wauquiez](#), le président des Républicains, a lui aussi enfoncé le clou : « Il faut qu'Emmanuel Macron écoute ce que disent les Français et comprenne ce qu'est leur vie quotidienne [...] Il ne comprend pas et sous-estime les questions de pouvoir d'achat ». Même discours à gauche. « Nous avons eu l'occasion de le dire, cette augmentation du pouvoir d'achat était en trompe-l'œil et les choix faits par le gouvernement étaient d'abord et avant tout en faveur des plus favorisés de nos compatriotes », insiste encore [Boris Vallaud](#), le porte-parole du groupe Nouvelle Gauche.

La CPME est également favorable à la mesure, mais prend le soin de préciser que l'enjeu ne se limite pas au pouvoir d'achat dans un contexte où « beaucoup d'entreprises peinent à trouver des salariés qualifiés et opérationnels dont ils ont besoin rapidement. »

L'exécutif a parié sur la hausse du salaire net sur [la fiche de paie simplifiée](#) cette fin janvier, suite à la baisse des cotisations salariales. Mais, ce calcul a du mal à convaincre. Aussi est-il tenté de recourir plus rapidement que prévu aux heures supplémentaires... Seul problème, la mesure coûterait 3,5 milliards d'euros !

[Fanny Guinochet](#)

LES ECHOS – 07/02/2018

19 Balkans : Bruxelles place très haut la barre de l'adhésion



La Commission européenne entrouvre la porte de l'adhésion aux six pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Montenegro, Serbie). Mais elle se veut intransigente sur l'implication politique et économique des candidats et se montre prudente sur le calendrier.

Entre les tensions ethniques qui se réveillent en Macédoine et au Kosovo et l'influence déstabilisante de la Russie, de la Turquie et même de la Chine dans la région, la Commission européenne a jugé urgent de remettre sur la table la question de l'adhésion des pays des Balkans occidentaux à l'Union européenne. Mardi, elle a présenté à Strasbourg [sa nouvelle stratégie pour les Balkans occidentaux](#) qui fixe avec une extrême prudence de réelles mais lointaines perspectives d'adhésion aux six pays concernés : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Montenegro et Serbie.

Normalisation politique

Le mantra de l'exécutif européen sur l'élargissement de l'Union n'a pas varié : le meilleur chemin vers la normalisation politique et la pacification des relations avec ses voisins passe par Bruxelles. « *Investir dans la stabilité et la prospérité de cette région, c'est investir dans la sécurité et l'avenir de notre union* », a plaidé le président de la Commission, Jean-Claude Juncker. Les négociations d'adhésion à l'acquis européen et la pression politique poussent presque naturellement à la démocratisation des modèles et des pratiques. La Croatie et la Slovénie, toutes deux issues de l'ex-Yougoslavie et membres actuels de l'UE en sont de bons exemples. Les deux pays militent d'ailleurs aujourd'hui pour repousser encore les frontières sud-est du continent.

Le risque de hérissier les opinions publiques

Mais Jean-Claude Juncker sait aussi combien la perspective d'un nouvel élargissement peut hérissier les opinions publiques des membres actuels de l'Union. Le [grand élargissement de 2004-2007](#) qui avait ouvert les portes à 10 pays de l'est n'est toujours [pas digéré sur le plan économique](#) et les [dérives actuelles des gouvernements hongrois](#) et polonais montrent que la conversion à la démocratie n'est jamais définitive. Sans compter leur refus caractérisé de solidarité vis-à-vis de leurs partenaires européens dans la gestion des migrants.

« Corruption à tous les niveaux »

C'est donc une troisième voie, étroite et difficile, qu'ont tracé mardi la vice-présidente de la Commission, Federica Mogherini et le commissaire à l'élargissement, Johannes Hahn. Pour les six pays concernés, le cheminement vers l'Union sera jugé au mérite et conditionné à d'innombrables réformes. « *Ces pays sont encore loin de remplir les conditions pour adhérer à l'UE* », a dit mardi Jean-Claude Juncker, « *mais nous devons les aider à emprunter cette voie* ». « *Aucun pays des Balkans occidentaux ne peut être actuellement considéré comme une économie de marché en état de fonctionner* », tranche le rapport avant d'ajouter que leur fonctionnement est caractérisé par une certaine « *captation de l'Etat, des liens avec le crime organisé et la corruption à tous les niveaux du gouvernement et de l'administration ainsi qu'un enchevêtrement des intérêts publics et privés* ».

Résoudre tous les différends bilatéraux

Deux conditions sont posées sur le plan politique. A l'accomplissement des réformes liées à l'Etat de droit, l'indépendance de la justice et la lutte contre la corruption, vient s'ajouter la résolution de tous les conflits et litiges en suspens. Jean-Claude Juncker l'a dit devant les parlementaires européens : seuls seront admis désormais dans l'Union ceux qui auront résolu leurs différends bilatéraux. La Croatie et la Slovénie sont toujours à couteaux tirés au sujet de la [baie de Piran dans l'Adriatique](#) et Chypre entrée divisée en 2004 l'est encore 13 ans plus tard. « *L'Union n'acceptera plus d'importer ces disputes et l'instabilité qu'elles recèlent* », indique le rapport. La Serbie est priée de [négocier avec le Kosovo](#) à majorité albanaise un traité de normalisation. Quant à la trop grande proximité politique de Belgrade avec la Russie, Bruxelles exige « *un alignement total de la politique étrangère du pays sur celle de l'Union* ».

1 milliard d'euros à la clé

En contrepartie de ces exigences, l'Europe donnera très vite de premiers gages sonnants et trébuchants : 1 milliard d'euros seront débloqués en 2018 pour financer l'aide technique à la réforme de l'Etat, améliorer la coopération pour la gestion des frontières et construire des infrastructures pour désenclaver. Les frais d'itinérance pour les portables seront réduits et le haut débit déployé dans la région.

Au mieux en 2025

Sur le calendrier, la Commission se fait précautionneuse : La date de 2025 est avancée pour l'adhésion de la [Serbie](#) et du Montenegro, qui sont les seuls à avoir déjà démarré les négociations d'adhésion, en

2014 pour la première, en 2012 pour le deuxième. Mais cette date est « indicative », a insisté Jean-Claude Juncker et tout dépendra de « *la volonté politique forte de ces pays* ». La Commission se dit prête à recommander l'ouverture des négociations avec l'Albanie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) « *si elles remplissent les conditions* ». Quant à la [Bosnie Herzégovine](#), elle « *pourrait être candidate à l'adhésion* », première marche vers l'adhésion. Aucune promesse n'est faite au Kosovo.

Vidéo : Bagarre au Parlement macédonien sur fond de divisions ethniques //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301257787044-balkans-bruxelles-place-tres-haut-la-barre-de-ladhesion-2151271.php>

Catherine Chatignoux

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France



